

Covid-19

Point de situation et dispositif déployé au CHU de Reims – 31 mars 2020

I. Situation des patients et soignants liés au Covid-19 :

Concernant les patients :

- 86 patients cas confirmés Covid en hospitalisation ;
- 41 patients en réanimation dédiée Covid ;
- Depuis le début de l'épidémie :
 - **45 patients cas confirmés Covid sont sortis après leur hospitalisation** au sein des services du CHU (médecine et/ou réanimation) ;

Concernant les résidents d'EHPAD :

- 4 résidents cas confirmés Covid ;

Concernant les professionnels du CHU :

- 62 professionnels cas confirmés Covid ;
- 0 professionnel confirmé Covid actuellement hospitalisé ;

II. Le CHU de Reims continue d'adapter ses unités à la prise en charge prioritaire des « patients Covid » :

Les capacités d'hospitalisation et d'accueil en réanimation continuent de s'accroître au sein du CHU:

- **150 lits actuellement dédiés pour l'hospitalisation** de Covid-19 « cas possibles » et « cas confirmés ». Au début de l'épidémie, cette capacité d'accueil était de 26 lits (vendredi 6 mars) ;
- **49 lits de réanimation** sont actuellement dédiés à la prise en charge du Covid-19. Au début de l'épidémie, cette capacité d'accueil était de 13 lits (vendredi 6 mars) ;

Les résidences d'EHPAD ont également mis en place de nouvelles modalités d'accueil des résidents :

- Des mesures renforcées de sécurité ont été rapidement mises en œuvre : confinement vis-à-vis de l'extérieur (visites non autorisées conformément aux instructions nationales), mesures d'hygiène renforcées, stricte application des gestes barrières ;
- Une organisation adaptée des résidences a été mise en place pour faire face à l'épidémie : deux zones de confinement ont été identifiées au sein des résidences Roux et Wilson ;
- **Depuis le 25 mars, les animations collectives** et les repas en salle à manger ont été **suspendus**. A compter du **1^{er} avril, les résidents seront confinés** au sein des unités ou en chambre lorsque leur état de santé le leur permet.
- Une attention particulière demeure portée à chaque résident pour rompre l'isolement : **chaque semaine, les résidents et leurs familles peuvent garder contact grâce à une « permanence skype »** (plus de 200 appels ont été réalisés depuis son installation le 18 mars) ;

III. Comment la population peut continuer à nous aider ?

Au quotidien, nous recevons de nombreux messages de soutien et des propositions de dons et d'aide de tout type de la part des citoyens. Nous les remercions sincèrement au nom de l'ensemble des professionnels du CHU de Reims, qui continuent à faire preuve d'un courage exemplaire.

Afin de faciliter la faisabilité de ces dons et de ces propositions d'aide, un espace dédié sur le site internet du CHU est disponible à l'adresse suivante : <https://www.chu-reims.fr/covid-19/soutien-aux-professionnels-du-chu> et une adresse mail unique a été créée : covid.soutenir@chu-reims.fr. Toutes les propositions d'aide et de dons matériels à destination des équipes peuvent être adressées désormais directement à cette adresse. Si certains citoyens veulent apporter une contribution financière, ils peuvent aussi le faire directement via le lien suivant : <https://www.chu-reims.fr/le-chu/fonds-action/don>

En parallèle, **il reste indispensable pour chacune et chacun de respecter les consignes de confinement et d'hygiène édictées par les autorités publiques**. Cette discipline reste le premier soutien des professionnels de santé sur le terrain dans leur action quotidienne contre le virus.

